

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015**RÉUNION PUBLIQUE DU 11 DÉCEMBRE 2015
SÉANCE THÉMATIQUE CONSACRÉE À LA PRÉCARITÉ**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. PIRE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 H 15.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je déclare la séance ouverte et je salue tout particulièrement les téléspectateurs qui nous suivent au travers de la retransmission de cette séance que ce soit sur RTC ou sur Télévesdre.

Nous voici réunis pour un Conseil provincial thématique consacré à la précarité, « un fléau qui peut tous nous toucher et auquel on peut difficilement rester indifférent ».

D'ici quelques instants, je cèderai la parole à Madame la Députée provinciale Vice-présidente Madame Katty FIRQUET pour l'introduction de cette thématique. Je n'en dirai donc pas plus au sujet du thème de notre séance mais avant d'entamer nos débats, je tiens à adresser, au nom de notre Assemblée, mes plus vifs remerciements aux deux experts qui ont accepté de s'exprimer sur cette thématique importante afin de nous éclairer de leur compétence et partager leur expérience.

Madame Christine MAHY, Secrétaire générale du RWLP « Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté » que je vous prie de bien vouloir excuser, celle-ci étant retenue par des obligations professionnelles, elle n'a pas pu nous rejoindre et Monsieur Luc VANDORMAEL, Président de la Fédération des CPAS de Wallonie qui se trouve parmi nous et que je salue bien évidemment : Soyez le bienvenu dans notre Assemblée Monsieur VANDORMAEL et encore un grand merci!

Sans plus attendre, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente à me rejoindre à la tribune.

Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs,

Tout n'est pas perdu... Intervenir sur la thématique de la précarité m'a fait prendre conscience combien celle-ci est multiforme et omniprésente. Elle nous concerne en effet tous, elle nous frappe tous !

Dans quelques instants, nous allons vous expliquer que le citoyen dispose potentiellement de plusieurs « richesses » qui influenceront positivement ou négativement dans sa vie. Le manque ou l'absence de l'une ou l'autre de ces « richesses » génère une forme de précarité qui peut être financière, sociale, psychologique, culturelle et tant d'autres. Ces précarités ne peuvent que souligner le caractère inégal de notre société. Nous ne disposons pas naturellement des mêmes chances et du même potentiel. Il importe donc que les pouvoirs publics remplissent cette mission fondamentale qui est de favoriser l'égalité des chances - et plus encore l'équité des chances - afin de ne laisser personne sur le côté de la route.

Soyons bien clairs, la Province n'est qu'une petite pierre dans l'édifice. Nous n'avons pas le pouvoir d'accorder des allocations, de procurer un logement, de donner à manger ou de fournir des vêtements. Nous ne donnerons pas non plus du travail à tous ceux qui en cherchent, pas plus que nous ne pourrions régulariser un sans-papier.

Mais la Province n'est pas pour autant sans pouvoir quand il s'agit de lutter contre les précarités. C'est ainsi qu'elle organise un enseignement accessible à tous, elle veille à l'apprentissage de métiers, à une formation continue, elle assure un parcours d'insertion ou de réinsertion socio-professionnel, à tout âge, mais aussi elle tend la main à ceux qui sont en décrochage.

De même, la Province développe un accès à la culture et aux sports pour tous, en soutenant le réseau des bibliothèques, véritables « temples du savoir », en encourageant les artistes reconnus ou inconnus et en présentant leurs œuvres ou leurs productions au grand public, en multipliant également les lieux et les pratiques sportives afin de sensibiliser à tous les sports.

Enfin, dans le secteur du social et de la santé, je souhaite épingler deux projets qui me tiennent à cœur et qui ont pour objectif de réduire les inégalités et lutter contre la précarité.

Le premier projet, en partenariat avec la Ville de Liège et plus particulièrement son Bourgmestre, Willy Demeyer, vise à créer un « Centre d'Accueil Socio-Sanitaire » c'est-à-dire une structure d'accueil bas seuil proposant en un seul lieu une offre de services diversifiée. Cette structure aura pour objectifs de répondre aux besoins primaires des usagers en grande précarité, en leur assurant un minimum de dignité c'est important, mais aussi d'accroître les possibilités de resocialisation de ce public.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Le deuxième projet est lié au Département des Affaires sociales qui s'intègre dans le projet de « Maison de l'adolescent ». En effet, il est apparu que les missions remplies par le service Openado coïncident presque totalement avec le souhait du Ministre de l'Aide à Jeunesse de disposer d'un lieu offrant aux jeunes et à leur famille une prise en charge globale et intégrée, le tout dans une méthodologie de travail axée sur la concertation avec l'ensemble du secteur public concerné.

Deux projets donc, deux jalons sur un chemin vers une société plus solidaire, plus riche de ses qualités de cœur, qui tournerait le dos à la peur, à l'ignorance et au repli sur soi.

Lorsque les conflits au Proche-Orient ont jeté des populations entières sur les routes, les ont poussées à traverser la méditerranée dans des conditions effroyables, à prendre tous les risques pour survivre, pour rejoindre des territoires en paix, la Province de Liège a répondu à l'appel des associations qui se sont démenées pour accueillir 5000 de ces réfugiés sur le territoire provincial, répartis en 12 lieux différents. Nous pouvons être fiers de cela, sans pour autant être satisfaits car on le sait, le travail doit continuer.

Il faut en effet d'ores et déjà se préoccuper de l'après, pour toutes celles et ceux qui auront obtenu le statut de réfugiés avec une autorisation de séjour sur le territoire belge. Il s'agira de les loger, de sensibiliser tous les acteurs concernés pour un accompagnement socio-administratif et bien sûr de faciliter leur intégration. A cet égard, je peux vous annoncer aujourd'hui que le Département provincial des Affaires sociales de la Province, le CRIPEL dont j'assume la présidence, le CRVI, la Croix-Rouge, Caritas et Fedasil ont créé cette semaine, une plateforme provinciale de coordination provinciale. Il s'agit d'une initiative unique sur le territoire belge.

Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas de guerres à mener, d'ennemis à combattre, de vengeance à consommer dont nous avons besoin aujourd'hui mais bien de réformes à mener, de politiques sociales justes et solidaires, d'intégration alliant droits et devoirs, de plus de libertés encore, mais non sans les responsabilités qui les accompagnent et surtout, surtout, nous avons besoin de respect entre nous.

Non, tout n'est définitivement pas perdu si chacun accepte d'apporter sa petite pierre pour construire cette société meilleure que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

Je vous propose à présent de découvrir, sur les écrans, l'interview de Madame Christine MAHY, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Dans cette séquence, Madame MAHY définit la précarité et les raisons qui mènent certaines personnes à sombrer dans une précarité importante. Comment peuvent-elles lutter pour passer parfois le cap et oser en parler ? Comment les politiques doivent se mettre en place afin de prendre les bonnes décisions pour réduire les inégalités ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

(Projection de l'interview de Mme MAHY)

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais à présent demander à Monsieur Luc VANDORMAEL de rejoindre la tribune. Monsieur VANDORMAEL intervient en tant que Président de la Fédération des CPAS de Wallonie pour réaffirmer la priorité absolue d'œuvrer à une société respectueuse de la dignité humaine.

Vous avez la parole Monsieur VANDORMAEL. Encore une fois, merci.

M. Luc VANDORMAEL, Président de la Fédération des CPAS de Wallonie (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Bonjour Mesdames, Messieurs,

Selon Maslow qui est un psychologue qui a ébauché une hiérarchie des besoins. Les besoins primaires sont physiologiques. Viennent ensuite les besoins de sécurité, puis les besoins d'appartenance, de disposer d'un réseau d'entraide et d'estime de soi, de reconnaissance. Enfin, il évoque le besoin de réalisation de soi, du sens à donner à sa vie.

La lutte contre la pauvreté s'est longtemps cantonnée dans la sphère des besoins primaires et le récent plan wallon est fort attentif à la déprivation matérielle.

La sécurité sociale, fruit d'un pacte entre patrons et monde du travail, a permis d'apporter une certaine sérénité aux personnes privées d'emploi ou incapables de travailler.

L'intérêt pour tout ce qui touche au réseau relationnel et à la santé mentale est plus récent. Comment avoir une vie sociale avec un RIS isolé de 833 euros par mois et comment surmonter la honte lorsque le populisme ambiant vous renvoie une image d'assisté profiteur ?

Quant au projet de vie, si le travail reste – parmi d'autres - un important vecteur d'accomplissement et de non précarité, il est devenu difficile à trouver. Pourtant, en rechercher constitue désormais une imposition absolue pour le reste, l'expertise des personnes aidées à propos de leur vécu est trop souvent négligée et Christine MAHY vient encore de le rappeler mais il faut aussi parler des travailleurs pauvres, de plus en plus nombreux.

La pauvreté est repartie à la hausse depuis la crise bancaire de 2008, en Wallonie, en est passé le cap des 20% et il est très interpellant de constater que les difficultés psychologiques ont augmenté de manière quasi parallèle, particulièrement dans les couches les plus défavorisées.

Nous sommes passés d'une société inclusive à une société qui exclut. L'Etat social de l'après-guerre faisait reposer la responsabilité du bien-être de tous sur la société, qui devait protection à ses membres. L'Etat social actif a transféré cette responsabilité sur l'individu, là encore Mme MAHY vient de le dire. La chasse à la pauvreté est devenue la chasse aux pauvres. 80 % des exclus du chômage sont des gens sans qualification, qui ne comprennent pas les mécanismes administratifs, qui ne savent pas se défendre. Ils sont renvoyés du système de solidarité nationale vers les CPAS et l'Etat ne cesse de tancer ces CPAS pour qu'ils s'orientent vers une attitude de plus en plus contrôlante, aux dépens de la relation de confiance nécessaire pour un accompagnement social de qualité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Et que dire des enfants des personnes vivant dans ces conditions ? Ici, les moyens sont carrément dérisoires, alors que chacun sait qu'une intervention précoce est bien plus efficace que des actions réparatrices tardives.

Les droits humains sont bafoués tous les jours. La violence sociale actuelle est inouïe, provoquant parfois des phénomènes de colère, mais plus souvent de résignation, d'auto-exclusion, on, le sait trop peu, de la part de personnes qui ne peuvent plus résister aux coups de massue successifs qu'elles doivent endurer et qu'on retrouve dans les refuges pour sans abri, dans un état de santé souvent lamentable.

La lutte contre les inégalités doit redevenir la priorité. Mais la nécessité d'intégrer au mieux les candidats réfugiés sans les mettre en concurrence avec les personnes précarisées autochtones nous rappelle que l'égalité ne peut plus être pensée sans une attention particulière pour les questions liées à la multiculturalité.

Voici dix revendications fortes de la Fédération des CPAS wallons pour rencontrer tous ces besoins matériels et immatériels :

- L'augmentation des ressources des personnes les plus modestes pour, à tout le moins, se rapprocher du seuil européen de pauvreté ;
- Une meilleure information, pour éviter le fréquent non recours aux droits sociaux et l'allègement des démarches pour obtenir ses droits ;
- L'individualisation des droits pour ne pas pénaliser la cohabitation et provoquer des stratégies de survie via la recherche d'un statut fictif d'isolé ;
- Une plus grande attribution de logements publics aux personnes en grande précarité actuellement seuls 15% des bénéficiaires de revenus d'intégration vivent dans des logements sociaux ;
- La lutte contre la précarité énergétique et le surendettement. ;
- Une réponse intégrée aux besoins alimentaires en optimisant l'aide et en luttant contre le gaspillage ;
- Un soutien accru à l'insertion socioprofessionnelle et un renforcement des moyens pour favoriser les emplois en article 60§7 ;
- Des moyens plus importants pour la lutte contre l'isolement, l'insertion sociale et l'épanouissement culturel et social, dans un cadre non coercitif et j'insiste ;
- Un accueil digne des étrangers en mettant tout en œuvre pour une intégration optimale ;
- Une politique « aînés admis » en renforçant les moyens publics liés à un hébergement et à une aide à domicile accessibles aux plus pauvres. Les besoins sont énormes et augmenteront de plus en plus.

La Province, amie des communes, a pris diverses initiatives que Mme FIRQUET vient de rappeler et qu'on connaît bien. Dès lors, pourquoi ne pas envisager demain ces initiatives dans le cadre de coopérations structurelles avec les CPAS et les associations, elle a tendu une perche, particulièrement peut-être dans les régions rurales, où la rareté des ressources et la mobilité constituent de réels problèmes ?

Voilà. Je vous remercie et je suppose qu'on en discutera tout à l'heure. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur VANDORMAEL.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Nous allons maintenant regarder la 1^{ère} partie du reportage de 26 minutes qui a fait l'objet d'une diffusion, hier, sur RTC Télé-Liège et sur Télévesdre.

Un premier extrait qui illustre les actions que la Province de Liège mène pour favoriser les richesses immatérielles : enseignement, formation, accès à la culture... autant d'axes de travail qui sont prioritaires pour nos services.

(Projection de la capsule vidéo n°1)

M. LE PRESIDENT. - Sans transition, nous enchaînons avec une autre séquence audiovisuelle, dans le prolongement de l'extrait que nous venons de voir. Cette fois-ci, c'est Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial qui s'exprime sur la précarité culturelle.

(Diffusion de l'interview de M. MOTTARD, Député provincial).

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial. Le Département de la Culture de la Province de Liège œuvre afin de réduire la fracture culturelle. Personne ne doit rester en marge des activités culturelles et nous vous remercions.

Je vous propose à présent de passer aux interventions des groupes de notre Assemblée qui seront entrecoupées par d'autres extraits du « 26 minutes ». Chaque groupe sera représenté par un intervenant, à qui je demanderai évidemment de respecter le temps qui lui est imparti.

Nous commençons par le représentant du groupe PTB+, Monsieur Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le collège provincial considère la pauvreté comme un fléau et prend l'initiative d'organiser ce Conseil provincial thématique pour en débattre, témoigner et, je l'espère demain, continuer à agir pour endiguer ce fléau.

Au nom de mon groupe PTB+, je tiens à souligner positivement ce choix thématique.

La pauvreté touche aujourd'hui 15 % de la population belge auquel il faut ajouter 5 % de personnes vivant en situation de « privation matérielle ». Ce sont, pour qui dans les fins de mois – comme disait Coluche – le plus dur c'est les trente derniers jours. C'est dire l'urgence d'un véritable plan d'action contre la pauvreté. Mais disons-le franchement, les déclarations politiques des gouvernements fédéral et régional en la matière sont insuffisantes pour ne pas dire indécentes. Parce que l'on ne peut pas vouloir combattre la pauvreté d'un côté et en même temps continuer à appliquer des politiques d'austérité qui jettent chaque année de nouvelles personnes dans la précarité. Promettre des « jobs, jobs, jobs » et puis détruire les services et l'emploi publics ou exclure les chômeurs et puis avoir le cœur qui saigne, ça ne répond pas aux besoins de nos concitoyens vivant dans la précarité.

La précarité, n'est certainement pas que matérielle, comme l'ont expliqué Madame MAHY et Monsieur VANDORMAEL. Mais, elle est souvent celle qui engendre toutes les autres.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Au niveau provincial, les leviers de compétences ne permettent pas de s'attaquer directement à cette pauvreté matérielle. Nous allons pouvoir découvrir tout ce que les services provinciaux font – et ils le font souvent très bien – pour pallier à l'exclusion et répondre aux précarités relationnelles, émotionnelles, immatérielles et collectives. Mais au nom de mon groupe et en toute franchise, si nous sommes toutes et tous convaincus de l'importance d'un plan d'action contre la pauvreté, si nous en sommes vraiment convaincus, et je m'adresse bien sûr aux formations politiques présentes aux gouvernements wallons et fédéral : exigez dans vos propres formations que l'on revienne sur toutes les mesures d'exclusion du chômage, exigez que l'on arrête la chasse aux malades, exigez que l'on réhausse les pensions, exigez que l'on refinance les communes et les CPAS et que l'on réinvestisse dans des logements sociaux.

A ce propos alors, la Province particulièrement pourrait aider à débloquer un budget en termes de personnel et de moyens financiers pour coordonner les Plans de Cohésion Sociale afin d'en renforcer l'efficacité et leur capacité d'intervention.

Il n'y a pas de fatalité face à la pauvreté. Il n'y a des choix et des décisions politiques qui jettent les gens dans la pauvreté et d'autres choix et décisions qui rendent aux gens leur dignité et leurs droits. Faisons les bons choix.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - La Province de Liège favorise également les richesses relationnelles en mettant en place des actions de maillage social entre les personnes, dans leur milieu de vie et de travail.

C'est ce que nous allons découvrir dans le 2^{ème} extrait vidéo qui dure environ 4 minutes également.

(Projection de la capsule vidéo n°2).

M. LE PRESIDENT. - Monsieur Marc HODY, je vous invite à venir nous faire part de l'intervention du groupe ECOLO. Vous avez la parole.

M. Marc HODY, Chef de Groupe (à la tribune). – Mes chers Collègues,

Dans son discours du 9 juillet 1849 à l'Assemblée nationale, Victor HUGO affirme qu'on peut détruire la misère : « Je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être. Je dis que la société doit dépenser toute sa force, toutes sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté pour que de telles choses ne soient pas. Je dis que de tels faits dans un pays civilisé engage la conscience de la société toute entière, que je m'en sens moi qui parle, complice et solidaire et que de tels faits ne sont pas seulement des torts envers l'homme. »

166 ans plus tard, où en sommes-nous ? Les pouvoirs publics ont évolué vers un état providence avec une sécurité sociale forte et redistributrice mais elle est chaque jour attaquée au nom de l'orthodoxie budgétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

D'aucun appelle de leur égoïsme un état social actif autrement dit un état qui enjoint à ses pauvres de s'activer.

La dérive de nos sociétés vers plus de repli sur soi, vers plus de néo-libéralisme a généré la diminution des moyens publics mobilisés afin de lutter contre la pauvreté.

Tant de richesses, de progrès et pourtant l'alerte est toujours de niveau 4.

Ce sentir inclut dans la société, pour le groupe ECOLO, cela passe notamment par des moyens existentiels dont un travail, un revenu, un logement, l'accès aux soins, à l'école et à l'instruction, l'accès à la culture, un lien familial, un lien social.

La charité n'est pas acceptable et le devoir des pouvoirs publics est de créer les conditions de l'inclusion afin que chacun puisse vivre pleinement dans la dignité. L'on ne peut se contenter d'un droit à la survie.

La Province, là où elle le peut, doit participer à cette inclusion. La précarité malheureusement tue parfois et de manière silencieuse, sans éclat, sans arme mais les dégâts humains sont considérables.

Pour conclure, je vous propose ce mot du philosophe ALAIN : « Qui donc peut se soucier d'être heureux sans se soucier des autres ». Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Place à présent au 3^{ème} extrait vidéo dans lequel il sera question des richesses matérielles que la Province de Liège favorise en mettant en place des actions afin de donner le goût du travail mais également d'aider à la réduction de dépenses des ménages.

(Projection de la capsule vidéo n°3).

M. LE PRESIDENT. - J'appelle Madame Vinciane PIRMOLIN à nous faire part de la réflexion du groupe CDH.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les différents témoignages et interventions que nous avons entendus confortent les actions que le groupe cdH a toujours développées et proposées. Nous en remercions les intervenants.

Le monde associatif et les CPAS travaillent au quotidien sur le terrain pour combattre la précarité et défendre le droit pour tous de vivre dignement.

Leurs actions sont capitales et doivent être saluées. Sur base du principe de subsidiarité, il est indispensable de leur laisser la priorité d'actions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

S'il n'appartient pas à la Province de se substituer ou d'entrer en concurrence avec ceux-ci, au contraire, elle doit leur apporter l'aide et le soutien complémentaires à l'exercice de leurs missions. C'est dans ce sens que notre intervention d'octobre 2015 allait. Et nous réitérons cette demande d'augmenter l'aide financière accordée aux associations de terrain.

De même, la Province pourrait utilement mettre en place une cellule chargée de répertorier et d'analyser les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain. Une véritable coordination de l'ensemble des initiatives prises permettraient de déceler les manques, d'amplifier les résultats existants et d'inciter de nouveaux projets.

Dans cette optique, le groupe cdH propose la création d'un chèque « Solidarité » destiné à aider les familles en détresse pour des dépenses non vitales, mais essentielles à l'épanouissement telles que par exemples, les soins dentaires ou encore les voyages scolaires...

Enfin, la Province en tant qu'amie des communes doit instaurer une véritable concertation afin de renforcer la cohérence entre les politiques menées par les CPAS et les villes et communes.

En tant que responsable politique, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour combattre cette précarité et pour que la société de demain soit celle à laquelle nous aspirons aujourd'hui, faite de justice et de solidarité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT - Merci Madame la Conseillère provinciale.

Le prochain extrait vidéo va nous montrer comment la Province de Liège favorise les richesses collectives solidaires en mettant en place des actions sociales envers les personnes en marge de la société. Elle favorise également les richesses privées, affectives et psychologiques par l'accompagnement mené auprès des jeunes et des personnes subissant des violences quotidiennes.

(Projection de la capsule vidéo n°4)

M. LE PRESIDENT. – Merci. J'appelle à présent Monsieur Fabian CULOT à prendre la parole au nom du groupe MR.

M. Fabian CULOT, Chef de Groupe (à la tribune). – Je vous remercie. Mesdames, Messieurs,

Une des raisons fondamentales qui a présidé à mon engagement en politique et au choix de ma formation politique, à moi comme à bon nombre de libéraux, c'est cette conviction sincère et profonde que faire croire aux gens qu'ils sont libres sans avoir les moyens de l'être, revient à les tromper.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Ainsi que l'a écrit l'homme politique et philosophe Richard Miller, « Le libéralisme n'est pas né du hasard : il est le fruit d'un combat, toujours à reprendre, contre l'injustice, les privations de liberté, la pauvreté, les dictatures, les extrémismes. Il n'est pas non plus une utopie. Il se concrétise chaque jour davantage selon deux dimensions inséparables, l'économie de marché et la démocratie. La création de biens est nécessaire à l'existence des citoyens. Sans activité économique, nulle solidarité sociale n'est possible. Mais inversement, sans libertés politiques, sans Etat de droit, sans pouvoir démocratique, il n'y a pas d'activité économique viable –comme l'a démontré l'effondrement du régime communiste » et d'ailleurs, le groupe PTB pourrait-il peut-être s'en souvenir.

Chers collègues,

La précarité n'est née ni aujourd'hui, ni hier. Elle a toujours et partout existé. Il faut reconnaître à nos démocraties occidentales de ne pas être restées indifférentes face à elle et d'avoir pu, malgré tout, souvent apporter des réponses positives, par la formation, la culture, le développement des droits et des libertés au profit de tous et notamment également par le développement de nos économies et la création de richesses réparties ensuite par le biais de mécanismes de solidarité.

Mais la précarité se transforme et évolue sans cesse, contraignant à constamment devoir remettre sur le métier les politiques censées la contrecarrer.

La précarité peut ainsi aujourd'hui frapper un grand nombre de personnes, quel que soit le milieu dont elles proviennent, et parfois même quelle que soit la formation dont elles ont pu bénéficier. Une maladie de longue durée combinée avec une mauvaise couverture d'assurance ; une incapacité d'un travail pour un travailleur indépendant ; l'éclatement d'une cellule familiale et la vente du domicile conjugal ; une dépression grave ou tout simplement un revenu de travail ou de remplacement insuffisant pour assumer les coûts liés à l'accès à une vie digne.

Il nous appartient donc d'appréhender la précarité dans sa diversité, sans dogmatisme, sans chasse gardée.

Ainsi que nous l'avons vu au fil des différents reportages, la Province de Liège n'a pas à rougir des différentes politiques mises en place ces dernières années pour lutter contre la précarité, quelle que soit sa source. Nous devons poursuivre et développer nos efforts. Nous devons démontrer qu'une institution telle que la nôtre est nécessaire parce qu'elle apporte des réponses que d'autres ne peuvent apporter, particulièrement s'agissant de la prise en charge des questions sociales liées à notre territoire et à ses particularités.

Le groupe MR sera toujours aux côtés de ceux qui travailleront à la construction d'une société plus juste et composée de citoyens détenteurs des moyens d'être libres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

La précarité chez les personnes immigrées fait également partie des priorités de notre Province. Notre institution se positionne du côté de ceux qui en ont besoin et qui rejoignent notre territoire pour fuir la guerre. Ces personnes issues de l'immigration éprouvent des difficultés chez nous.

Que mettons-nous en place pour réduire les fractures sociales ? Telle est la question à laquelle Monsieur Thierry BABETTE, Coordinateur général, apportera des réponses dans cette cinquième et dernière partie du reportage.

(Projection de l'interview T. BABETTE).

M. LE PRESIDENT.- Merci à Monsieur Babette de s'être prêté à cette interview. J'invite le représentant du groupe PS, Monsieur Gérard GEORGES, à rejoindre la tribune.

M. Gérard GEORGES, Chef de Groupe (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le Groupe socialiste tient à souligner sa satisfaction quant au choix de cette thématique transversale et à féliciter les équipes qui ont permis la réussite de cette séance du Conseil.

Nous ne pouvons rester indifférents effectivement face à la précarité qui touche aujourd'hui plus de 13% de notre population en Wallonie. Pour nous socialistes, la personne humaine doit être secourue qu'elle soit d'ici ou qu'elle soit d'ailleurs.

Evoquons tout d'abord la précarité au sein de notre population. La précarité est galopante car notre société, hélas, est de plus en plus duale.

Nous comprenons que les demandes importantes portent d'abord sur des conditions matérielles de vie élémentaire telles que le logement, le chauffage et la nourriture mais bien d'autres besoins d'intégration s'expriment comme la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'accès à l'enseignement et à la formation, sans négliger les soins de santé ainsi que les activités culturelles et sportives.

Notre Province mobilise ses départements car l'objectif avoué de nos actions provinciales est de permettre à tous de retrouver ainsi le droit à la dignité.

Quant à nos actions vis-à-vis des populations de réfugiés, les discours malintentionnés voudraient nous effrayer face à la venue des réfugiés sur notre territoire. Comme le disait récemment le Président OBAMA : « La Liberté est plus forte que la peur ». Privilégions donc notre vision de l'Humanité face au repli identitaire.

Conformément à nos valeurs humanistes, notre Province a pris ses responsabilités pour accueillir sur son territoire une partie, 15%, des réfugiés arrivés sur le sol belge.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Souignons, avec la Groupe socialiste, les nombreuses actions qui sont menées à bien en étroite collaboration avec les organismes officiels, qui gèrent l'accueil des populations concernées, ce qui témoigne de la pertinence et de l'efficacité de l'interface assurée par notre institution provinciale.

En conclusion Monsieur le Président, Chers Collègues, si la pauvreté existe, c'est aussi parce que le sens du partage n'existe plus. Toutes et tous, nous souhaitons une société qui diminue voire qui supprime les inégalités et donc la pauvreté.

Notre Province continuera donc à poser les actes concrets indispensables en montrant avec force notre solidarité, en actionnant tous les leviers qui nous permettent de valoriser nos actions, via la supracommunalité, et ce en parfaite harmonie avec les différents mouvements qui luttent contre la pauvreté au sein de notre Province.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Pour conclure cette séance thématique, je cède la parole à Monsieur André GILLES, Député provincial-Président.

M. André GILLES, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci M. le Président.

Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez compris tout au long du reportage, la précarité ne concerne pas uniquement les personnes les plus démunies, momentanément ou durablement en situation de grande pauvreté. Elle touche aussi les personnes abandonnées à leur sort, sans qualification suffisante pour accéder à un emploi stable, ou dont les droits les plus élémentaires - le logement, le travail, la santé et l'éducation - sont bafoués.

Ces droits élémentaires, et bien d'autres encore, la Province de Liège entend déjà les garantir à ses quelques 6200 agents, dont 62 % sont nommés à titre définitif, selon les chiffres du budget provincial récemment rendus publics.

Dans ce budget, nous présentons les investissements importants consentis par la Province de Liège sur fonds propres, sans compter les 22 millions d'euros consacrés à des projets supracommunaux au travers la structure « Liège Europe Métropole ».

Des investissements d'autant plus bénéfiques pour les citoyens qu'ils se feront sans consentir à une augmentation de taxes, et tout en réduisant, de 25% en 6 ans, la dette provinciale que l'on peut résumer par un chiffre parlant, 109 €/habitant, c'est-à-dire la moitié de la moyenne des autres provinces wallonnes.

Mais au-delà de ces chiffres, il y a l'humain, le citoyen, placé au cœur même de notre institution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

En valorisant au mieux les expériences de nos agents au quotidien, leurs compétences, leur créativité et leurs aspirations, nous faisons en sorte de combattre un autre type de précarité, immatériel celui-là, qui touche à leur bien-être et à leur évolution sociale.

Par la gestion performante de ses moyens humains et financiers, par l'étendue de son pouvoir et de ses compétences, la Province de Liège n'a-t-elle pas prouvé toute sa pertinence pour anticiper, prévenir et combattre des problématiques sociétales aussi complexes que la précarité ?

Ce conseil thématique et les nombreuses actions concrètes qui y sont présentées, sont là, me semble-t-il, pour vous le prouver.

La Province de Liège a compris que c'est avec les personnes, et non plus seulement pour elles, qu'il faut construire leur parcours professionnel, leur intégration, leur présent et leur avenir, en ayant pour maîtres mots la prévention, l'accompagnement et la continuité.

C'est pourquoi le programme provincial de lutte contre la précarité et pour l'inclusion sociale ne se résumera pas à une liste de mesures, aussi indispensables soient-elles. Il constituera le cadre de notre action durant toute la législature, et je l'espère bien au-delà.

C'est cette même prise en compte des citoyens, de leurs besoins et de leurs préoccupations qui nous a amené à placer la Citoyenneté au cœur de notre année provinciale 2016.

Par le biais de sa grande opération « Debout Citoyen ! », la Province de Liège entend permettre la conscientisation de la population aux différentes valeurs liées à la notion de citoyenneté à travers notre Histoire. Des valeurs que la triste actualité récente nous a prouvé qu'il n'était jamais inutile de ressasser, et ressasser encore.

Les commémorations de plusieurs événements-clés présenteront la citoyenneté sous différents éclairages comme l'octroi ou la conquête de libertés, la concertation sociale, l'immigration économique et l'intégration sociale, l'égalité homme/femme ou la citoyenneté européenne. Autant d'éléments complémentaires et susceptibles de toucher, sous une même bannière citoyenne, un large public riche de ses particularismes.

Inutile de vous souligner davantage les concordances avec la thématique qui nous occupe, ni même avec la Conférence mondiale des Humanités, que nous organiserons à Liège en 2017, en partenariat avec l'UNESCO.

La lutte contre la précarité, comme la citoyenneté, c'est non seulement l'affaire d'institutions et de collectivités mais c'est aussi l'affaire de chaque individu. Personne ne doit rester sur le bord du chemin mais alors pour ce faire, nous ne pouvons nous contenter de slogans simplistes et réducteurs, nous ne pouvons nous laisser séduire par des propos démagogues et populistes et nous pouvons encore moins nous endormir dans la torpeur du fatalisme. Debout Citoyen !!

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

Oui, oui. Il est heureux que nous soyons nombreux à nous indigner mais s'indigner ne suffit pas, il faut agir, chacun à son niveau. Votre Conseil provincial s'y engage à vos côtés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial-Président.

C'est ici que se termine la séance thématique de notre Conseil provincial consacrée à la précarité.

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion.

Je clos la séance thématique de ce jour et vous informe que cette séance fera l'objet d'un montage qui sera diffusé le mercredi 16 décembre à 22h30 sur RTC Télé-Liège et sur Télévesdre.

Je clos la séance thématique de ce jour.

La séance est clôturée à 16H 20 '.